



l'actualité des Epl par région et par activité

suivre l'actu des Epl en RSS

rechercher

accueil > Trophées des Epl > Ecoparc du Val de Sée : l'énergie et l'emploi font bon ménage

À la une

Quand l'épargne citoyenne tombe dans les panneaux
Le défi de l'habitat pavillonnaire

Dossiers

Les Epl prêtes pour la Cop 21
Universités : les Epl tentées par les amphis

Dans l'actu

En Nouvelle-Calédonie, la Secal double la mise
Arrière-saison touristique : les Epl créent l'événement

Interviews

"Les collectivités territoriales doivent bénéficier d'une fiscalité énergétique"

La Cité de l'espace, caisse de résonance de l'Univers

Développement durable

Saint-Ouen : l'éco-quartier des Docks prend forme

Sodegis s'affiche en bâtisseur exemplaire

Innovation

Plus de 300 chercheurs pour inventer la mobilité de demain
La Semitour aux commandes de Lascaux 4

Liens

Fédération des Epl
ouvrir le lien

Créer une Epl (Sem, Spl, Spla...)
ouvrir le lien

Agence de presse partenaire
ouvrir le lien

Décideurs en région
ouvrir le lien

Le Blog des institutionnels
ouvrir le lien



Aménagement de la première entreprise TLD PRO, octobre 2013 © Cdc Val de Sée

Ecoparc du Val de Sée : l'énergie et l'emploi font bon ménage

Sem Seenergie

Année de participation : 2014

Catégorie : Développement des territoires

Son objectif

La Seml Seenergie a pour objectif le développement des énergies renouvelables et les économies d'énergie dans un but de création d'emplois et de recettes nouvelles. Elle envisage de se donner également une vocation d'aménagement dans le cadre de la création d'un écoparc construit autour d'une centrale photovoltaïque de 4,8 MW créée en partenariat public-privé.

Sa description

La création de la centrale a permis de construire 24 bâtiments (coques) d'une surface totale de 45 000 m² sur un terrain de 30 ha appartenant à la Communauté de communes du Val de Sée. Un contrat de bail à construction a alors été établi entre la Communauté de communes et la Seml Seenergie pour l'autoriser à construire les coques. Dans un second temps, la Sem Seenergie a signé un contrat de mise à disposition avec la Communauté de communes pour lui louer les coques et lui permettre de les aménager. Parallèlement, suite à une division en volumes la Sem Seenergie a conclu avec la société Langa Solar un bail emphytéotique pour lui permettre d'exploiter les toitures photovoltaïques. Il reste à aménager les coques pour accueillir des entreprises. Cinq projets sont déjà en cours.

Ses effets

La société Langa Solar a financé à la Seml la construction de coques en contrepartie de la location des toitures et de l'achat de la PTF. Une entreprise de 15 emplois est déjà implantée dans l'une des coques. Cinq autres projets sont en cours avec une perspective de 150 emplois. Un volet biomasse est également à l'étude pour la fabrication de pellets qui permettront de chauffer au bois l'ensemble des structures.

Son calendrier

Ingénierie commencée en 2011.
Construction des coques commencée en 2012.
Aménagement du volet économique (implantation des entreprises) : 2013-2015.
Réseau de chaleur pour les serres aquatiques (culture de spiruline) : 2014-2015
Aménagement du volet touristique, la cité de l'arbre : 2015-2020.
Centrale biomasse : 2015-2016

Le financement

- Coût global de la centrale : 18 millions d'euros dont 5,6 millions pour les coques.
- Aménagement des terrains par la Communauté de communes pour la construction et la création de l'écoparc : 3 millions d'euros dont 700 000 euros de subventions.
- Implantation des entreprises : 14 millions d'euros, dont les subventions de l'État et du Conseil Général de la Manche, environ 20 %.

Coût du loyer mensuel au m² : à partir de 5 €

La valeur ajoutée de l'Epl

La Seml a pris la maîtrise d'ouvrage de la construction et a rendu possible le partenariat public-privé. Elle a également permis de respecter les dates imposées par EDF compte tenu d'une plus grande souplesse d'exécution. La Communauté de communes était dans l'incapacité de créer l'écoparc.

Point de vue de l' élu

Plus d'infos...



Président :
Bernard Tréhet
président de la Cdc du Val de Sée, conseiller général de la Manche

Directeur :

Année de création :
2010

Département :
50

Nombre de salariés :
0



Compte tenu des contraintes administratives en matière d'appel d'offres et de délibérations, la Communauté de communes n'aurait jamais pu réaliser en temps le projet. De plus, l'assistance à maîtrise d'ouvrage de la Seml via la société Grontmij a permis le suivi de l'ensemble du projet et de nous assister juridiquement et financièrement.

Louis Poulain
2e vice-président de la Cdc du Val de Sée

Quelques chiffres

- Un budget total une fois les entreprises implantées de 37 000 000 €
- Une recette IFR de 40 000 € pour la Cdc
- À terme, plus de 300 emplois dont un projet de 120 emplois (50 % emplois solidaires, 50 % emplois CDI)